



1,5 milliard pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des adolescents accueillis en protection de l'enfance

“

“L’heure n’est plus au diagnostic mais à l’action urgente et immédiate”

Alain Vinciarelli,
président de l’ANMECS

« Nos fédérations ont mené un travail salubre de démonstration des besoins criants de nos structures d’accueil pour garantir le respect des besoins fondamentaux des enfants protégés. Aujourd’hui, le compte n’y est pas. Il faut investir urgemment pour sortir ces établissements d’une crise qui n’a que trop duré. »

Didier Tronche, président de la CNAPE

”

« Les constats étant maintenant plus que partagés, nous attendons aujourd’hui des engagements forts. Les enfants ont besoin d’être accompagnés par des professionnels exerçant leurs missions dans de bonnes conditions »

Julien Blot, président du GEPSo

Le saviez-vous ?

La protection de l’enfance au 31/12/2021 (source ONPE) c’est :

- ➔ 310 525 mineurs et 35 112 jeunes majeurs suivis.
- ➔ 111 666 mineurs ont fait l’objet de la saisine d’un juge des enfants.
- ➔ 1,2% de la population des moins de 20 ans, bénéficiant d’une mesure de placement.
- ➔ 79,5% de mesures judiciaires pour les enfants confiés.
- ➔ 39% des placements sont en établissement.
- ➔ 42% en famille d’accueil, 7% en autonomie, 12% autre solution.

Dans le cadre des réflexions stratégiques conduites par l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS), le Groupe National des Etablissements Publics Sociaux et médico-sociaux (GEPSo) et la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), 3 enquêtes nationales ont été réalisées entre 2019 et 2023 par le cabinet JEUDEVI, sous la direction du sociologue Christophe Moreau ^(*) qui ont permis d'identifier les éléments saillants suivants :

01

Les enfants pris en charge dans les MECS et les établissements du secteur public : une population spécifique aux multiples vulnérabilités

L'enquête de 2022, fait apparaître que :

- ➔ 20 % des jeunes est en déscolarisation complète. 24% dans le secteur public.
- ➔ 30 % à 34 % d'enfants en situation de handicap parmi les enfants confiés. 50% dans certains établissements.
- ➔ Prégnance des violences sur soi et sur autrui .
- ➔ Prégnance des conduites de mise en danger et des passages à l'acte : fugue, errance, délinquance, prostitution, addiction.
- ➔ Grande difficulté des enfants et adolescents à vivre en collectif.

Dès lors, les questions du temps de présence, de disponibilité des encadrants éducatifs et des personnels de santé sont particulièrement importantes. L'actualité 2023 montre que ces chiffres sont en augmentation.

Le saviez-vous ?

Selon les études, **30 à 45 %** des enfants accueillis en Protection de l'Enfance sont en situation de handicap et confrontés, comme les autres enfants, au manque de place et l'attente de prise en charge au sein d'établissements médico-sociaux.



^(*) **Les Maisons d'Enfants à Caractère Social dans 10 ans**, Enquête par questionnaire auprès de 320 professionnels de MECS, préparation des journées nationales de l'ANMECS à Saint Malo, ASKORIA / JEUDEVI / ANMECS, 2019.

L'organisation du travail éducatif et les taux d'encadrement dans les MECS, Enquête par questionnaire auprès de 225 MECS de France Métropole, JEUDEVI / ANMECS, 2022.

Impact budgétaire des mesures prévues dans le projet de décret sur les taux d'encadrement dans les MECS et CDE, Etude par consultation en ligne réalisé par JEUDEVI pour ANMECS / GEPSo / CNAPE, 133 établissements consultés, 2023.



La réalité des difficultés rencontrées par les enfants et les familles accompagnés

Déjà l'enquête de 2019 proposait un regard rétrospectif sur l'évolution des problématiques observées ces dernières années, à travers la perception de 320 professionnels interrogés.

La situation de souffrance psychique et physique des enfants protégés est documentée sur le plan scientifique :

« Ainsi, les enfants qui, depuis toujours, vivent dans un milieu producteur d'une absence ou une incohérence d'attachement, de négligences affectives permanentes, de violences verbales et physiques ou d'une exposition régulière à des violences verbales et physiques entre parents, de privations injustes à leurs yeux car non cohérentes... développent un Syndrome de Stress poly traumatique. A considérer attentivement les comportements des parents de ces enfants, il s'avérait que, eux-mêmes semblaient relever du même diagnostic : « syndrome poly traumatique. »

« les sujets contemporains sont-ils des mutants » in Travailler en MECS, Jean-Paul Gaillard, psychanalyste, thérapeute systémicien.

Concernant les problématiques des enfants accompagnés, on notait une très forte progression dans les domaines suivants, qui mettent les professionnels en difficulté dans leur exercice professionnel :

- ➔ Les difficultés psychiques et troubles du comportement, évolution la plus notable.
- ➔ L'augmentation du nombre de jeunes avec notification MDPH.
- ➔ L'incapacité à vivre en collectif.
- ➔ Les mésusages du numérique.
- ➔ La déscolarisation précoce.
- ➔ L'augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés.
- ➔ La violence sur autrui et les actes de violence sexuelle.
- ➔ Les addictions et les violences tournées vers soi.

« Les jeunes sujets qui produisent une attaque radicale (violente) du « vivre avec » sont des adolescents en très grandes difficultés de subjectivation et d'objectalisation. Ces adolescents (garçons et filles) attestent d'une sévère pathologie des liens... Ces psychopathologies s'inscrivent toujours dans des problématiques familiales complexes... »

« La haine de l'internat » cairn 2018, Jean-Pierre Pinel (décédé en 2022) était professeur de psychologie Paris 13, psychologue, psychanalyste.

Concernant les parents des enfants accompagnés, les professionnels disent se sentir impuissants principalement dans quatre domaines :

- ➔ Les troubles psychiques des parents ;
- ➔ Les addictions ;
- ➔ Les violences intrafamiliales ;
- ➔ Les séparations hyper conflictuelles.



« Outre les besoins fondamentaux de tout enfant, les enfants protégés ont des besoins spécifiques liés d'une part, aux effets sur leur développement des expositions adverses et notamment des maltraitances qu'ils ont pu subir et, d'autre part, à des effets propres à leur parcours ». Ce constat amène à une approche adaptée et globale de la mise en œuvre des soins pour ces mineurs particulièrement vulnérables.

ONPE « La Santé des Enfants protégés », Rapport 2023.

03

La qualification et la formation des professionnels

L'enquête de 2019 présente un regard contrasté sur les évolutions de la formation :

➔ Concernant la formation initiale,

55 à 57 % des interviewés considèrent que les nouveaux professionnels ont reçu une formation qui leur permet de bien se saisir des évolutions législatives et réglementaires (projet pour l'enfant, participation des personnes, partenariat & réseaux, interdisciplinarité...).

Cependant 75 % de ces mêmes interviewés observent un manque inquiétant dans la préparation de ces nouveaux professionnels à la confrontation et la prise en charge directe des publics.

➔ Concernant la formation continue,

Il est noté une attente grandissante sur les évolutions des pratiques professionnelles et des méthodes d'intervention spécifique (développement des compétences parentales, mobilisation des ressources de l'environnement familial, prise en charge des jeunes ayant des conduites violentes ou addictives, usage des médias numériques...)

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui **30 000** postes ne sont pas pourvus en travail social et **71%** des établissements et services du secteur ont des problèmes importants de recrutement (Livret Blanc du Travail Social du Haut Conseil du Travail Social, 2023)

La perte d'attractivité des métiers de l'humain ne peut pas être une fatalité ! C'est le résultat d'un manque de reconnaissance et d'une baisse du pouvoir d'agir des professionnels qui, par manque de moyens humains ne parviennent qu'à gérer les situations d'urgences.

04

La réalité des Maisons d'Enfants et des établissements publics



Caractéristiques de l'accueil

- ➔ 25 enfants en moyenne sont accueillis dans chaque établissement. La taille des établissements dans le secteur public peut atteindre plusieurs centaines d'enfants.
- ➔ 48% des MECS ont une implantation sur plusieurs sites. 79.3% dans le secteur public
- ➔ 69 à 73% des structures associatives ou publiques mixent les différentes tranches d'âge, afin d'accueillir notamment les fratries.

La taille des groupes de vie

- ➔ 92 % des MECS déclarent accueillir des enfants de moins de 6 ans au sein de groupes de plus de 8 enfants.
- ➔ 98 % des MECS déclarent accueillir des enfants de 7 à 12 ans, au sein de groupes de plus de 11 enfants.
- ➔ 42 % des MECS déclarent accueillir des adolescents de 13 à 18 ans, au sein de groupes de plus de 11 jeunes.

Dans le public, les tailles moyennes des groupes sont de 9 à 11 enfants pour 41.4% des établissements, de 12 à 14 enfants pour 24.1% des établissements, de 6 à 8 enfants pour 21.4% des établissements et de plus de 15 enfants par groupe pour 10.3% des établissements.

Le fonctionnement des établissements

- ➔ 99,5% des MECS fonctionnent toute l'année, de manière continue en journée comme de nuit. 100 % dans le secteur public.
- ➔ 73 % des structures doivent maintenir la quasi-totalité des accueils des enfants pendant les week-ends et les vacances, en conséquence de la dégradation des situations familiales, ce qui met en forte tension la gestion des Ressources Humaines de ces établissements.

Dans le public, 34.5% des établissements accueillent la totalité des jeunes pendant les weekends et les vacances, 52.2% des établissements accueillent 75% de leur effectif sur ces périodes et seuls 10.3% de ces structures ont un taux de présence de 50% pendant les weekends et les vacances.

La gestion des ressources humaines

- ➔ Une très forte proportion des MECS est confrontée aux enjeux de recrutement et d'attractivité des métiers éducatifs.
- ➔ La qualification effective des professionnels en lien avec la nécessité d'un accompagnement éducatif de plus en plus complexe et professionnalisé est difficile à garantir dans beaucoup d'établissements.
- ➔ Le recours excessif aux contrats à durée déterminée ou à des intérimaires pour effectuer les remplacements nécessaires au fonctionnement ordinaire des établissements précarise les emplois et entrave considérablement le travail d'équipe.

Le saviez-vous ?

Contrairement au secteur de la petite enfance, à l'accueil de loisirs sans hébergement ou périscolaire, il n'y a pas de normes d'encadrement en Protection de l'Enfance, ni dans le secteur public, ni dans le secteur associatif.

05

Garantir des normes d'encadrement pour la sécurité physique et psychique des enfants confiés et hébergés.

Il ressort des enquêtes que l'encadrement éducatif constaté actuellement est de :

- ➔ **5,4** Equivalents Temps Plein par groupe d'enfants de – de 6 ans ;
- ➔ **6,1** ETP par groupe pour les 7-12 ans.

Ces moyens humains ne permettent pas d'assurer une permanence éducative effective ; les établissements doivent s'adapter en permanence et compenser, en s'appuyant sur les maîtres et maîtresses de maison, les contrats CDD, les intérimaires ou les stagiaires, et peuvent se trouver en situation de tension quant à la sécurité des enfants et des personnels ainsi qu'au niveau du respect du droit du travail.

Paradoxalement, la présence éducative auprès des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance présentant des besoins particuliers, se trouve largement en-deçà des normes des structures d'accueil de la petite enfance et tout juste sous les normes d'encadrement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Cette situation, pesant sur les conditions de travail et se rajoutant aux autres problématiques que sont les questions de rémunération et de pénibilité (horaires d'internat, confrontation à un public difficile...), est d'autant plus préoccupante qu'elle vient aggraver les problèmes d'attractivité des métiers et de recrutement. De plus, le recours excessif au remplacement produit des surcoûts financiers importants.

L'enquête de 2022 révèle ainsi que ce déficit structurel de moyens conduit à imposer en routine, un fonctionnement dégradé de nos institutions. Les besoins fondamentaux de ces enfants et adolescents, leur état de vulnérabilité, décrits dans tous les travaux de recherche en sciences sociales et en psychologie de développement, doivent nous amener à favoriser la continuité et la stabilité des figures d'attachement et des tuteurs de résilience que sont les professionnels autour des enfants.

Le saviez-vous ?

Avec les moyens éducatifs actuels, pour les enfants de moins de 6 ans, la présence permanente de 2 personnels éducatifs par groupe de 10 enfants ne peut être assurée que jusqu'au 20 septembre de chaque année.

Et dans le meilleur des cas, pour les adolescents de 13 à 18 ans, la présence permanente de 2 personnels éducatifs par groupe ne peut être assurée que jusqu'au 16 novembre de chaque année.



Depuis deux ans, l'ANMECS, le GEPSO et la CNAPE ont contribué activement aux travaux ministériels pour définir des taux et normes d'encadrement, en lien avec le secrétariat d'État à l'Enfance et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Ces travaux ont conduit au partage d'un projet de décret finalisé, comportant des taux d'encadrement socles et des taux d'encadrement spécifiques. Il est nécessaire que ce décret soit aujourd'hui promulgué comme prévu dans la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance de 2020^(*).

Les taux d'encadrement socle du projet de décret d'avril 2022, pour couvrir 365 jours par an, 24h sur 24.

Personnel	Encadrement prévu dans le projet de décret en Equivalent Temps Plein	Taux d'encadrement ETP/nombre d'enfants
Pour accompagner les moins de 6 ans	8 ETP éducatifs pour 6 enfants de moins de 6 ans	1.33
Pour accompagner les plus de 6 ans	8 ETP éducatifs pour 10 enfants de plus de 6 ans	0.8
Professionnel de santé	0.5 ETP pour 30 mineurs	0.017
Psychologue	1 ETP pour 20 mineurs	0.05
Cadres/ Chef de service éducatif	1 ETP pour 20 mineurs	0.05
Personnel de nuit	1 ETP pour 10 mineurs	0.02

Ces taux d'encadrement socle permettraient de garantir la présence de 2 professionnels éducatifs qualifiés, conformément au droit du travail et des dispositions conventionnelles, 365 jours par an, 24h/24, pour un groupe de 6 à 10 enfants.

^(*) Engagement n°2 : Adapter le régime des autorisations et des relations entre les départements et les associations autorisées et définir des normes d'encadrement adaptées dans les lieux d'accueil.

07

L'investissement

Les deux enquêtes, en 2022 au sein du réseau ANMECS puis en 2023 conjointement avec le GEPSo et la CNAPE permettent de démontrer que la présence éducative observée aujourd'hui dans les associations et établissements publics est très éloignée du taux d'encadrement « socle ». Nous sommes donc en mesure de démontrer que **les conditions d'hébergement et d'encadrement actuelles ne permettent pas d'assurer une permanence éducative effective et sécurisée tout au long de l'année et ainsi de garantir une réponse adaptée aux besoins fondamentaux de l'enfant.**

Statut	Nombre d'établissements en France (DREES 2023)	Base de l'estimation	Surcout estimé
Public	108	Surcout moyen de 895 536 € par structure	96 717 888 €
Associatif	1241	Surcout moyen de 947 287 € par structure	1 175 583 167 €
Autre privé à but non lucratif	217	Surcout moyen de 947 287 € par structure	205 561 279 €
Ensemble	1566		1 477 862 334 €

Ainsi, l'impact financier du taux d'encadrement « socle » du projet de décret d'avril 2022 est estimé dans cette étude à **1,5 milliard d'euros par an, soit 0.4% du budget 2023 de l'Etat**. De nature à éviter les surcoûts actuels liés aux fonctionnements dégradés, cet investissement est envisageable dans une programmation progressive et pluriannuelle. Cette mesure est vitale pour assurer la sécurité, la qualité de l'accueil et la cohérence du parcours des enfants en situation de très grande vulnérabilité que nous accompagnons. Il sera un élément-clé des capacités d'accueil collectif en protection de l'enfance dans les années à venir.



Création exel 06.14.11.29.13 @ images FreePik.com